Mairie d'Abbecourt

26, rue de Courcelles BP 80009
60430 Abbecourt
☎ 09.62.60.44.03
mairie@abbecourt.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°A2021024

Le Maire

Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions ;
Vu la circulaire n°86-230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire dans le département en matière de sécurité routière ;
Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route ;
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle-livre1-8é partie- signalisation temporaire- pris en vertu de son article 1er et approuvé par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu la demande de l'entreprise S.E.I.

Considérant que pour permettre les travaux de raccordement télécom **6 Le Gros Poirier**, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes ;

ARRÊTE :

Article 1 : Des restrictions de circulation (limitation de vitesse, circulation alternée, interdiction de stationner) seront mises en place au Gros Poirier du 24 mars 2021 au 14 avril 2021.

Article 2 : Le nécessaire devra être fait pour laisser la libre circulation aux cars scolaire et véhicules de secours.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise S.E.I

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise S.E.I, la brigade de gendarmerie de Noailles, le centre de secours de Noailles, la communauté de communes Thelloise.

Fait à Abbecourt le 13/03/2021
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

MAIRIE D'ABBECOURT (OISE)

Jean-Jacques ANTHÉAUME